

**RAPPORT DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31/12/2025

**ASSOCIATION
ACOGEMAS**

Le Dauphin – 36220 LUREUIL

ACOGEMAS
Siège social : Le Dauphin
36220 LUREUIL

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ACOGEMAS relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association ACOGEMAS à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 et 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels. Nous attirons également votre attention sur les fonds dédiés d'un montant de 802 941,72 € au titre de l'exploitation et 200 000 € au titre de l'investissement. Conformément aux décisions du conseil d'administration, ces fonds dédiés, détaillés en annexe (fonds dédiés exploitation et investissement) feront l'objet d'un étalement jusqu'en 2032.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les règles et méthodes comptables de l'annexe des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2025 précisent notamment les modalités d'évaluation des immobilisations, des créances, des provisions et des fonds dédiés.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre Association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application. Nous avons également vérifié le caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité de la Présidente, dans le rapport financier du Trésorier, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

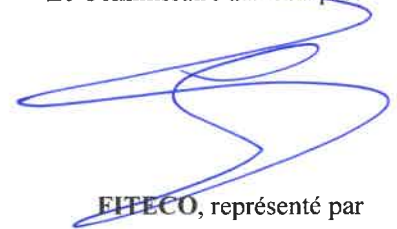
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à POITIERS, le 30 Avril 2026

Le Commissaire aux comptes



EITECO, représenté par
Eric SAOUD

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

ANC 2022-06

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION

En Euro
(Provisoire)

ACTIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025			Exercice N - 1
	BRUT	Amortissements et dépréciations	NET	01/2024 - 12/2024
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement	7 860	215	7 645	
Concessions, brevets, licences, marques, ...	49 780	43 481	6 299	10 775
Immobilisations corporelles				
Terrains	697 594	395 759	301 835	323 494
Constructions	9 374 132	5 349 224	4 024 908	4 277 838
Installations techniques, matériels et outillage	892 808	791 871	100 937	86 333
Autres immobilisations corporelles	912 750	790 537	122 213	113 882
Immos corporelles en cours, avances et acomptes	45 000		45 000	
Immobilisations financières				
Participations	228 783		228 783	224 186
Autres immobilisations financières	18 380		18 380	18 380
ACTIF IMMOBILISE - Total II	12 227 086	7 371 087	4 855 999	5 054 886
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	11 570		11 570	15 731
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	53 287		53 287	56 474
Autres créances	168 671		168 671	155 072
Charges constatées d'avance	18 547		18 547	15 576
Valeurs mobilières de placement	4 448 400		4 448 400	3 300 202
Disponibilités	1 669 748		1 669 748	2 206 460
ACTIF CIRCULANT - Total III	6 370 223		6 370 223	5 749 516
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	18 597 309	7 371 087	11 226 222	10 804 402

BILAN ASSOCIATIONS ET FONDATIONS

ANC 2022-06

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION

En Euro
(Provisoire)

PASSIF	Exercice N 01/2025 - 12/2025	Exercice N - 1 01/2024 - 12/2024
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires	152 387	151 004
Fonds propres complémentaires	(322 948)	(326 848)
Réserves		
Réserves pour projet de l'entité	4 018 660	3 988 035
<i>dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	4 018 660	3 988 035
Autres réserves	295 829	295 829
Report à nouveau	1 379 900	1 384 998
<i>dont report à nouveau hors activités sociales et médico-sociales</i>	833 436	833 436
<i>dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	546 464	551 562
Excédent ou déficit de l'exercice	18 435	25 527
Situation nette (sous total)	5 542 262	5 518 544
Subventions d'investissement	644 544	671 726
Provisions réglementées	1 331 882	1 239 947
FONDS ASSOCIATIFS - Total I	7 518 687	7 430 216
FONDS REPORTEES ET DEDIEES		
Fonds dédiés	1 002 942	632 777
FONDS REPORTEES ET DEDIEES - Total II	1 002 942	632 777
PROVISIONS		
Provisions pour risques	60 000	60 000
PROVISIONS - Total III	60 000	60 000
DETTES		
Emprunts et dettes auprès établissement de crédit	1 443 236	1 545 625
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	271 641	298 328
Dettes fiscales et sociales	923 001	830 641
Autres dettes	6 715	6 816
DETTES - Total IV	2 644 593	2 681 409
TOTAL GENERAL (I + II + III+ IV + V)	11 226 222	10 804 402
(1) ACTIF - Fonds commercial : Dont droit au bail	0	0
(2) ACTIF - Immobilisations financières : Dont à moins d'un an (brut)	0	0
(3) ACTIF - Créances : Dont à plus d'un an (brut)	0	0
(4) PASSIF - Dettes : Dont à plus d'un an	0	0
Dont à moins d'un an	0	0
(5) PASSIF - Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	0	0
(6) PASSIF - Dont emprunts participatifs	0	0

Visé par le
Commissaire aux Comptes

COMPTES DE RESULTAT - PRODUITS

En Euro

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Arrêté à : décembre 2025 (Provisoire)

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION

	Année N	Année N - 1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises		
Production vendue Biens		
Production vendue Services	548 361	541 693
SOUS-TOTAL (A) Montant net du C.A.	548 361	541 693
Production Stockée		
Production immobilisée	7 626 070	7 678 288
Subvention d'exploitation	34 445	24 160
Reprises sur amort.prov., transferts charges		408 830
Autres produits	169 097	131 275
SOUS-TOTAL (B)	7 829 613	8 242 553
TOTAL I (A+B)	8 377 974	8 784 247
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)		
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobil. et créances d'actif		
Autres intérêts et produits assimilés	4 600	4 546
Reprises sur provisions et transferts charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cession de valeurs mobilières	100 879	83 772
TOTAL III	105 479	88 318
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		25 159
Sur opérations en capital		36 790
Reprises sur provisions et transferts charges	41 695	
TOTAL IV	41 695	61 949
TOTAL DES PRODUITS (I+II+III+IV)	8 525 148	8 934 514
PERTE		
TOTAL GENERAL	8 525 148	8 934 514

COMPTES DE RESULTAT - CHARGES

En Euro

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Arrêté à : décembre 2025 (Provisoire)

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION

	Année N	Année N - 1
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock (marchandises)		
Achats de matières premières et autres approvisionnements	183 545	166 077
Variation des stock (Mat. lères, approvis.)	4 306	(2 866)
Autres achats et charges externes	1 117 509	1 043 802
Impôts, taxes et versements assimilés	403 780	420 703
Salaires et traitements	4 188 275	4 041 742
Charges Sociales	1 728 099	2 343 186
Dotations aux amortissements sur immobilisations	355 341	351 175
Dotations aux provisions sur immobilisations		
Dotations aux provisions sur actif circulant		
Dotations aux provisions pour risques et charges		
Autres charges	487	2
TOTAL I	7 981 342	8 363 822
QUOTES-PARTS DE RESULTAT S. OPERAT. COMMUNES (II)		
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêt et charges assimilées	21 576	20 947
Différences négatives de change		
Charges nettes s. cession valeurs mobil. placem.		
TOTAL III	21 576	20 947
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements et aux provisions	503 795	524 218
TOTAL IV	503 795	524 218
PARTICIPATIONS DES SALARIES AUX FRUITS DE L'EXPANS.(V)		
IMPOTS SUR LES BENEFICES (VI)		
TOTAL DES CHARGES (I+II+III+IV+V+VI)	8 506 713	8 908 986
BENEFICE	18 435	25 527
TOTAL GENERAL	8 525 148	8 934 514

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT.

Au Bilan avant répartition de l'exercice clos le **31/12/2025** dont le total est de **11 226 222 €** et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, le résultat dégagé est de **18 435 € (Excédent)**. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période **du 01-01-2025 au 31-12-2025**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le **28 avril 2026** par le Président du Conseil d'Administration de l'association.

Le résultat comptable global certifié par le Commissaire aux Comptes est (Excédent)..... 18 435 €

Le résultat administratif est (excédent) de..... 18 435 €

Demande d'affectation de ce résultat aura lieu le 28 avril 2026,

- « 18 435 € en investissements »,

INFORMATIONS GENERALES

Présentation de l'Association

L'A.CO.GE.MAS (Association pour la Construction et la Gestion d'une Maison d'Accueil Spécialisée) gère depuis le 28 février 1983 la Maison d'Accueil Spécialisée de Lureuil dont Madame Françoise GENTAL est désignée Présidente depuis le 27 juin 2024.

La capacité d'accueil de la Maison d'Accueil Spécialisée est de 82 places dont 80 en internat et 2 en externat, accueil séquentiel, accueil temporaire depuis le 1^{er} janvier 2025. [Avenant n°1 au Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) 2024-2028]. L'accueil est proposé autour de projets spécifiques tels que par exemple, l'accueil des personnes souffrant de troubles autistiques, des personnes handicapées vieillissantes, des personnes polyhandicapées, des personnes ayant eu des handicaps tardifs.

Sont admises au sein de l'établissement, des personnes orientées par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) [Décret n°2005-1589 du 19/12/2005].

L'Association A.CO.GE.MAS, régie par la loi de 1901, est reconnue d'utilité publique de par son affiliation à l'ADAPEI et à l'UNIOPSS. Elle est destinée à l'accueil et l'hébergement de personnes adultes qu'un handicap intellectuel, moteur ou sensoriel rendent incapables de se suffire à elles-mêmes dans tous les actes essentiels de l'existence et dépendantes d'une surveillance médicale et de soins constants.

L'objectif est d'apporter à chaque personne handicapée des conditions de vie, d'habitat et d'accompagnement correspondant à la fois à ses aspirations et à ses possibilités, dans le respect de ses droits. Le Conseil d'Administration, qui fixe la stratégie, l'exprime autour de la mise en avant de quatre axes contractuels qui sont :

- Promouvoir la personne accueillie et sa famille,
- Offrir une prestation de qualité,
- Construire un avenir respectif avec l'ensemble du personnel
- S'inscrire dans son environnement.

Les activités mises en œuvre

La vie s'organise autour de soins et de rééducation (kinésithérapie, psychomotricité, ergothérapeute), d'accompagnement dans les actes de la vie quotidienne (lever, toilette, repas, coucher...), d'actions éducatives adaptées au rythme de chacun dans le cadre d'ateliers (musique, équithérapie, arthérapie, cuisine, gymnastique, randonnées ...), de sorties diverses (courses, loisirs), d'actions sociales (participation du Résident à l'achat de ses effets personnels, balnéothérapie au sein de l'établissement, organisation de journées sportives...)

Ces activités n'ont pas seulement un sens occupationnel, elles ont un sens pour le Résident selon le Projet d'Accompagnement Personnalisé proposé et validé en concertation avec le Résident, la famille ou le tuteur, et l'équipe pluridisciplinaire.

Les moyens mis en œuvre

Pour la période 2024-2028, l'Association a signé avec l'autorité compétente un renouvellement du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui, après un diagnostic approfondi, fixe des objectifs ciblés pour améliorer la qualité de service à apporter à l'Usager. Suite à cette signature, l'établissement est désigné pour recevoir la Dotation Globalisée. Celle-ci est versée par un unique organisme d'assurance maladie. Reste à financer, par le Résident, le forfait journalier et l'argent de poche.

REGLES ET METHODES COMPTABLES.

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC N° 2023-03 du 7 juillet 2023, relatif à la modernisation des états financiers, modifiant le règlement ANC 2014-03 relatif au Plan comptable général, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, ainsi que du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif."

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ✓ continuité de l'exploitation,
- ✓ permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ✓ indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

METHODES D'EVALUATION

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode d'évaluation dite des coûts historiques. Plus particulièrement les modes et méthodes d'évaluation ci-après ont été retenus pour les divers postes des comptes annuels.

- Immobilisations

- La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Dès lors que la valeur résiduelle de l'immobilisation, à l'expiration de sa période d'utilisation, est mesurable et significative, celle-ci est prise en compte dans la base amortissable. Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont constatés en charges. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

- Les composants ne sont identifiés que s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et que si leur durée d'utilisation est significativement différente de celle de la structure.

- L'amortissement des biens décomposables s'effectue sur leur durée d'utilisation. Les amortissements sont calculés soit sur le mode linéaire, soit en fonction du rythme de consommation des avantages économiques (dégressif ou autre).

- Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

- Stocks en cours :

- Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition, avec prise en compte des rabais, remises, ristournes, accordés à caractère commercial et financier.

- Les produits et en-cours de production ont été évalués à leur coût de production. La valeur brute des éléments fongibles du stock a été déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré calculé sur une durée moyenne de l'exercice.

- Créances et dettes :

- Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Disponibilités :

- Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

- Achats :
 - Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature ;
- Produits et charges exceptionnels :
 - Les produits et charges exceptionnels tiennent compte non seulement des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel eu égard à leurs montants.

Vise Pour
Commissaire aux Comptes

FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

1) Informations relatives au règlement ANC 2022-06

- Les transferts de charges (compte 79) ont été supprimés et reclassés en compensation des charges du personnel (compte 649).
- Les quotes-parts de subventions d'investissement, auparavant en compte 777 sont comptabilisés dans le compte 747.

2) Les Crédits non reconductibles

Pour l'exercice 2025, une reprise sur

- « Les frais de transport en accueil de jour » : 11 480.95 €,
 - « Matériel de manutention » : 19 000 €,
 - « Participation à la formation diplômante (AES) » : 6 460.55 €,
 - « Diverses formations » : 2 396 €,
 - « Gratification de stages » : 2 357.71 €.
- ont été comptabilisées du compte 1922 « fonds dédiés à l'exploitation » au compte 7894 « reprise sur fonds dédiés ».

En 2025, le crédit non reconductible sur,

- « Les frais de transport en accueil de jour » : 15 414 €,
 - « Participation à la formation diplômante (AES) » : 20 000 €,
 - « Gratification de stages » : 4 185 €,
- ont été comptabilisés du compte 6894 « Reports en fonds dédiés » au compte 1922 « fonds dédiés à l'exploitation ».
- « Projet de réhabilitation des locaux pour le surcoût des frais financier/amortissements à venir » : 249 000 €
a été comptabilisé du compte 68922 « Fonds dédiés à l'exploitation » au compte 1922 « fonds dédiés à l'exploitation ».

3) Dégrèvement sur les taxes sur les salaires 2022-2023-2024

Une demande de dégrèvement sur les taxes sur les salaires en 2025 pour un montant de 123 261 €, relative aux exercices 2022-2023-2024 a été validé le 12 janvier 2026 par la Direction Générale des Finances Publiques et a donné lieu à la comptabilisation d'un produit sur l'exercice 2025.

Provisions pour Risques et Charges

- Une provision pour une procédure devant le conseil de prud'hommes pour 60 000 euros, en 2022 est toujours comptabilisée du compte 6876 « Dotations aux Provisions Pour Risques et charges » au compte 1511 « Provisions pour litige ».

4) Totalité des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts salariés de l'établissement en 2025

Les rémunérations brutes concernant le Directeur Général à temps plein, le Médecin Généraliste à 0.50 ETP et le Psychiatre à 0.145 ETP représentent : 135 385.62 euros (dont 2 659.92 euros avantages en nature).

5) Evènement post-clôture

Le dégrèvement des taxes sur les salaires 2022-2023-2024, pour un montant de 123 261 € a été neutralisé sur des fonds dédiés à l'exploitation afin de couvrir des dépenses pour le projet à venir. Il a été comptabilisé du compte 68922 « Fonds dédiés à l'exploitation » au compte 1922 « fonds dédiés à l'exploitation », après information à l'ARS. Ce traitement a été validé par le bureau de l'Association en date du 24 mars 2026.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Dès lors que la valeur résiduelle de l'immobilisation, à l'expiration de sa période d'utilisation, est mesurable et significative, celle-ci est prise en compte dans la base amortissable.

Les frais d'acquisition des immobilisations incorporelles, corporelles et financières sont constatés en charges. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les composants ne sont identifiés que s'ils représentent un élément substantiel de l'immobilisation et que si leur durée d'utilisation est significativement différente de celle de la structure.

Seul l'actif immobilier a fait l'objet d'une décomposition sur l'exercice 2007 et 2008.

Méthode utilisée

La durée et le rythme d'utilisation ainsi qu'une modification de la base amortissable notamment suite à la prise en compte de composants, s'analyse comme un changement de méthode comptable.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé ont été, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur actuelle de ces biens.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE.

Voir en annexe le tableau des Charges Constatées d'Avance.

STOCKS.

Une procédure d'inventaire au 31 décembre pour suivi des stocks est mise en place. Les stocks sont évalués suivant la méthode "premier entré, premier sorti".

CREANCES.

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

METHODE COMPTABLE

Congés payés acquis par les salariés au 31.12.2024

Congés payés.....273 162 euros
Charges sur congés payés.....147 507 euros

Total..... 420 669 euros

Congés payés acquis par les salariés au 31.12.2025

Congés payés.....264 735 euros
Charges sur congés payés..... 142 957 euros

Total..... 407 692 euros

Montant porté au passif du bilan de l'ACOGEMAS à la clôture de l'exercice 31.12.2025
respectivement dans les comptes :

4282 : congés à payer – montant.....264 735 euros
4382 : charges sociales sur congés à payer – montant...142 957 euros

Visé par la
Commission aux Comptes

ENGAGEMENTS FINANCIERS.

L'association n'a pas consenti de garantie

Engagements donnés
Dettes garanties par des sûretés réelles : emprunts et dettes auprès des établissements de crédit

Visé par le
Commissaire aux Comptes

Produits financiers de placement

Les produits financiers dégagés par les placements ont été comptabilisés pour un montant de 91 934.91 € dans un compte de « dotations provisions réglementées produits financiers » (68748) au compte 1483 « provisions réglementées pour produits financiers » conformément à l'instruction comptable M 22 bis.

FRAIS DE PREMIERS ETABLISSEMENTS

	Valeur brute comptable		Amortissement	Taux amortissable
Frais de constitution				
Frais 1er établissement				
Frais d'augmentation du capital				
TOTAL				

CHARGES A PAYER

Montant des charges à payer inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts obligatoires convertibles	
Autres emprunts obligatoires	
Emprunts et dettes auprès des Ets de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Dettes fournisseurs et compte rattachés	101 938 €
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	526 538 €
TOTAL	628 476 €

PRODUITS A RECEVOIR

(Décret 83-1020 du 29 novembre 1903 -Article 23)

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (Produits à recevoir)	168 671 €
TOTAL	168 671 €

CHARGES ET PRODUITS CONSTATES D'AVANCE

	Charges	Produits
Charges et produits d'exploitation	18 547 €	
Charges et produits financiers		
Charges et produits exceptionnels		
TOTAL	18 547 €	

Visé par le
Commissaire aux Comptes

CONGES PAYES

Les Congés Payés du 1er juin 2024 au 31 mai 2025, pris sur 2026, pour un montant de 59 389.91 € (charges comprises) ont été comptabilisés.

La variation entre les congés payés du 1^{er} juin 2024 au 31 décembre 2024 et les congés payés du 1^{er} juin 2025 au 31 décembre 2025 pour un montant de 10 403.71 € (charges comprises) a été comptabilisée.

ENGAGEMENT EN MATIERE DE PENSIONS ET RETRAITE

L'établissement adhère depuis 2005 pour le versement d'indemnités de fin de carrière. Sur 2025, le versement est de 120 000 €.

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

IMMOBILISATIONS		VALEUR BRUTE DEBUT EXERCICE €	ACQUISITIONS €	REBUT/CESSIONS €	VIREMENT POSTE A POSTE €	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE €
INCORPORELLES	FRAIS ETABLISSEMENT		7 860,00			7 860,00
	TOTAL I		7 860,00	0,00	0,00	7 860,00
	LOGICIELS	52 851,99		3 072,40		49 779,59
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS					0,00
	TOTAL II	52 851,99	0,00	3 072,40	0,00	49 779,59
CORPORELLES	TERRAINS	112 741,41				112 741,41
	AGENCEMENT AMENAGEMENT TERRAIN	584 852,32				584 852,32
	CONSTRUCTIONS	8 373 985,81	4 397,13			8 378 382,94
	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENT CONSTRUCTIONS DES	784 275,60	22 147,66	11 810,21		794 613,05
	VOIES RESEAUX	183 904,77				183 904,77
	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	17 231,26				17 231,26
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE INDUSTRIEL	888 546,50	36 221,78	31 960,12		892 808,16
	INSTALLATIONS GENERALES, AMENAGEMENTS DIVERS	133 295,29				133 295,29
	MATERIEL DE TRANSPORT ET ESPACES VERTS	274 657,16				274 657,16
	MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	204 098,38	27 268,50			231 366,88
	MOBILIER	275 308,16	8 960,40	51 637,29		232 631,27
	AUTRES	57 142,95		16 343,35		40 799,60
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS		45 000,00			45 000,00
	AVANCES ET ACOMPTES					0,00
	TOTAL III	11 890 039,61	143 995,47	111 750,97	0,00	11 922 284,11
FINANCIERES	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	224 185,60	4 597,25			228 782,85
	AUTRES TITRES IMMOBILISES					0,00
	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 379,51				18 379,51
	TOTAL IV	242 565,11	4 597,25	0,00	0,00	247 162,36
TOTAL (I+II+III+IV)		12 185 456,71	156 452,72	114 823,37	0,00	12 227 086,06

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS		AMORTISSEMENTS CUMULES AU DEBUT DE L'EXERCICE €	AUGMENTATION €	DIMINUTION €	AMORTISSEMENTS CUMULES A LA FIN DE L'EXERCICE €
INCORPORELLE:	FRAIS ETABLISSEMENT		215,34		215,34
	TOTAL I	0,00	215,34	0,00	215,34
	LOGICIELS	42 077,32	4 475,76	3 072,40	43 480,68
	TOTAL II	42 077,32	4 475,76	3 072,40	43 480,68
CORPORELLE:	TERRAINS				
	AGENCEMENT AMENAGEMENT TERRAIN	374 099,80	21 658,99		395 758,79
	CONSTRUCTIONS	4 330 593,56	250 322,92		4 580 916,48
	INSTALLATIONS GENERALES, DES AGENCEMENT CONSTRUCTIONS	576 671,49	27 262,49	11 810,21	592 123,77
	VOIES RESEAUX	167 274,81	1 103,12		168 377,93
	CONSTRUCTION SUR SOL D'AUTRUI	7 020,08	785,63		7 805,71
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL ET OUTILLAGE	802 213,45	21 617,95	31 960,12	791 871,28
	INSTALLATIONS GENERALES, AMENAGEMENTS DIVERS	133 295,32			133 295,32
	MATERIEL DE TRANSPORT ET ESPACES VERTS	221 002,86	14 010,33		235 013,19
	MATERIEL BUREAU INFORMATIQUE	175 110,07	9 758,76		184 868,83
	MOBILIER	261 861,54	2 831,93	51 637,29	213 056,18
	AUTRES	39 349,95	1 297,35	16 343,35	24 303,95
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES EN COURS				
	AVANCES ET ACOMPTES				
	TOTAL III	7 088 492,93	350 649,47	111 750,97	7 327 391,43
FINANCES	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
	AUTRES TITRES IMMOBILISES				
	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
	TOTAL IV	0,00			
TOTAL (I+II+III+IV)		7 130 570,25	355 340,57	114 823,37	7 371 087,45

TABLEAU DES PROVISIONS ET RESERVES

NATURE DES PROVISIONS ET RESERVES		MONTANT DEBUT EXERCICE	DOTATIONS EXERCICE	REPRISES EXERCICE	MONTANT FIN EXERCICE
		€	€	€	€
RESERVES	STATUTAIRES OU CONTRACTUELLES				
	RESERVES REGLEMENTEES				
	INVESTISSEMENT	2 821 117,17	30 625,64		2 851 742,81
	TRESORERIE	182 053,89			182 053,89
	COMPENSATION	984 863,73			984 863,73
	AUTRES RESERVES (1)	1 504 981,81	5 283,00	5 098,24	1 505 166,57
REGLEMENTEES	RESERVE DE TRESORERIE	911 572,77	91 934,91		1 003 507,68
	AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES	159 414,00			159 414,00
	AUTRES PROVISIONS REGLEMENTEES	148 212,59			148 212,59
	DIFFERENCE SUR REALISATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF	20 747,25			20 747,25
	TOTAL I	6 732 963,21	127 843,55	5 098,24	6 855 708,52
CHARGES ET RISQUES	PROVISIONS POUR LITIGES	60 000,00			60 000,00
	PROVISIONS POUR AMENDES ET PENALITES				
	PROVISIONS POUR REMUNERATION DES PERSONNES HANDICAPEES (CAT)				
	PROVISIONS POUR GROSSES REPARATIONS				
PROVISIONS POUR	PROV. P/PENSIONS ET OBLIG.SIMILAIRES				
	TOTAL II	60 000,00	0,00	0,00	60 000,00
	SUR IMMOBILISATIONS : -incorporelles -corporelles -financieres				
	SUR STOCKS ET EN-COURS				
PRC POUR	SUR COMPTES CLIENTS				
	AUTRES PROVISIONS POUR DEPRECIATION (1)				
	TOTAL III	0,00	0,00	0,00	0,00
	R.T.T.				
TOTAL	TOTAL IV	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	6 792 963,21	127 843,55	5 098,24	6 915 708,52
DONT DOTATIONS ET REPRISES :					
-d'exploitation					
-financieres					
exceptionnelles					

(1) à détailler

ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	CREANCES	MONTANT BRUT	DEGRE DE LIQUIDITE DE L'ACTIF	
			A UN AN AU PLUS	A PLUS D'UN AN
		Euros	Euros	Euros
E	CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS	228 782,85		228 782,85
	PRETS (1)			
	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	18 379,51		18 379,51
F	RECEVABLES ET COMPTES RATTACHES	746,66	746,66	
	USAGERS ET COMPTES RATTACHES	53 287,00	53 287,00	
	AUTRES CREANCES	168 670,84	168 670,84	
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	18 547,37	18 547,37	
	TOTAL	488 414,23	241 251,87	247 162,36

(1) Montant - prêts accordés en cours d'exercice
- remboursements obtenus en cours d'exercice

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE		
		UN AN AU PLUS	UN AN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
	Euros	Euros	Euros	Euros
EMPRUNTS OBLIGATAIRES (1)				
EMPRUNTS ET DETTES ETABLISSEMENTS DE CREDITS	1 443 236,63	196 910,67	417 890,11	828 435,85
C.A.C.O. Extension	154 077,11	50 646,67	103 430,44	
C.R.A.M. P.G.D.	76 800,00	38 400,00	38 400,00	
CACO Projet de Modernisation	1 044 784,58	42 007,82	174 340,91	828 435,85
SG TARNEAUD 100 000 euros	67 574,94	33 325,36	34 249,58	
CREDIT COOPERATIF 100 000 euros	100 000,00	32 530,82	67 469,18	
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS (1)				
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	271 641,20	271 641,20		
DETTES FISCALES ET SOCIALES	923 000,84	923 000,84		
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		0,00		
DEPOTS DES HEBERGES				
AUTRES DETTES	6 714,72	6 714,72		
PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE				
TOTAL	2 644 593,39	1 398 267,43	417 890,11	828 435,85

(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice
Emprunts remboursés en cours d'exercice

FONDS PROPRES

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds Associatifs sans droit de reprise	-175 844,78		5 283,00		-170 561,78
Fonds propres sans droit de reprise					0,00
Fonds Associatifs avec droit de reprise					0,00
Fonds propres avec droit de reprise					0,00
Ecarts de réévaluation sur biens sans droit de reprise					0,00
Ecarts de réévaluation sur biens avec droit de reprise					0,00
Ecarts de réévaluation					0,00
Réserves	4 283 863,31		30 625,64		4 314 488,95
Report à nouveau	833 436,08				833 436,08
Excédent ou déficit de l'exercice	25 527,40	18 435,02		25 527,40	18 435,02
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	551 561,99		450,05	5 548,29	546 463,75
Situation nette	5 518 544,00	18 435,02	36 358,69	31 075,69	5 542 262,02
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	671 725,73			27 182,09	644 543,64
Subventions d'investissement					0,00
Provisions réglementées	1 239 946,61		91 934,91		1 331 881,52
Droits de propriétaires - Comodat					0,00
Total	7 430 216,34	18 435,02	128 293,60	58 257,78	7 518 687,18

ETAT DE L'HISTORIQUE DES SUBVENTIONS

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT EN ATTENTE	MONTANT TOTAL
	<i>Euros</i>	<i>Euros</i>
LA POSTE	11 073	41 500
TOTAL	11 073	41 500

NOM DE L'ORGANISME	MONTANT A RECEVOIR	MONTANT TOTAL
	<i>Euros</i>	<i>Euros</i>
CNSA		750 000
CARSAT		1 971
CARSAT		6 020
TOTAL	0	757 991

TABLEAU EXPLICATIF DU RESULTAT DE L'EXERCICE				
NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR		CREDITEUR	
	Francs	Euros	Francs	Euros
RESULTAT ACTIVITES ENCADREES (3)				
RESULTAT GESTION LIBRE				
SOLDE				

Reprise de résultats sur exercices antérieurs et affectation sur tableau suivant

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

La reprise des subventions d'investissements qui financent des immobilisations amortissables s'effectue sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de la valeur des immobilisations acquises ou créées au moyen de ces subventions.

Subventions d'investissements	à l'ouverture de l'exercice	Augmentation €	Diminution €	à la clôture de l'exercice
CNSA	750 000			750 000,00
Quotes parts virées au résultat	98 562	25 000,00		123 561,64
CARSAT	1 971			1 970,87
Quotes parts virées au résultat	113	197,09		309,94
CARSAT	6 020			6 020,03
Quotes parts virées au résultat	46	602,00		648,18

Les quotes-parts de subvention d'investissement auparavant en compte 777, sont comptabilisés dans le compte 747

TABLEAU EXPLICATIF DES FONDS DEDIES

La partie des ressources (Crédits Non Reconductibles) dédiés par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte du passif "fonds dédiés" avec une contrepartie une charge dans le compte "Engagement à réaliser en fonds dédiés". Les sommes inscrites au passif "en fonds dédiés" sont rapportées en produit au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini.

FONDS DEDIES A L'EXPLOITATION				
Variation des fonds dédiés	à l'ouverture de l'exercice	REPRISE €	PROVISION €	à la clôture de l'exercice
TRANSPORT	103 277,93	11 480,95	15 414,00	107 210,98
Participation à la formation diplômante (4 AES)	115 182,00	6 460,55		108 721,45
Matériel de manutention	19 000,00	19 000,00		0,00
Participation à la formation diplômante (3 AES)	85 575,48			85 575,48
Participation à la formation diplômante 1 Educateur Spécialisé	102 532,52			102 532,52
Formation "Accompagnement des personnes handicapées vieillissantes"	1 546,00	1 546,00		0,00
Formation "Référénts de parcours"	2 333,00			2 333,00
Formation "Gestion de crise"	2 480,00			2 480,00
Formation "Geste et posture"	850,00	850,00		0,00
Participation à la formation diplômante AES			20 000,00	20 000,00
Gratification de stages		2 357,71	4 185,00	1 827,29
Surcoût Frais financier/amortissements projet à venir			249 000,00	249 000,00
Dégrèvement charges fiscales pour projet à venir validé par le bureau de l'Association en date du 24 mars 2026			123 261,00	123 261,00
TOTAL	432 776,93	41 695,21	411 860,00	802 941,72

FONDS DEDIES A L'INVESTISSEMENT				
Variation des fonds dédiés	à l'ouverture de l'exercice	REPRISE €	PROVISION €	à la clôture de l'exercice
Réserve de compensation des charges d'amortissements - projets à venir	200 000,00			200 000,00
TOTAL	200 000,00	0,00	0,00	200 000,00

FONDS DEBIES A L'EXPLOITATION Prévisionnel à réaliser									
	au 31/12/2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	SOLDE
TRANSPORT	107 210.98	27 128.00	6 576.00	6 576.00	6 576.00	6 576.00	6 576.00	6 576.00	40 626.98
Participation à la formation diplômante (4 AES)	108 721.45	63 000.00	45 721.45						0.00
Participation à la formation diplômante (3 AES)	85 575.48		17 278.55	63 000.00	5 296.93				0.00
Participation à la formation diplômante 1 Educateur Spécialisé	102 532.52		8 500.00	35 000.00	35 000.00	24 032.52			0.00
Formation "Référénts de parcours"	2 333.00		2 333.00						0.00
Formation "Gestion de crise"	2 480.00	2 480.00							0.00
Participation à la formation diplômante AES	20 000.00				20 000.00				0.00
Gratification de stages	1 827.29	1 827.29							0.00
Surcoût Frais financier/amortissements projet à venir	249 000.00			49 800.00	49 800.00	49 800.00	49 800.00	49 800.00	0.00
Dégrèvement charges fiscales pour projet à venir validé par le bureau de l'Association en date du 24 mars 2026	123 261.00			25 000.00	25 000.00	25 000.00	25 000.00	23 261.00	0.00
TOTAL	802 941.72	94 435.29	80 409.00	179 376.00	141 672.93	105 408.52	81 376.00	79 637.00	

FONDS DEBIES A L'INVESTISSEMENT Prévisionnel à réaliser									
	au 31/12/2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	SOLDE
Réserve de compensation des charges d'amortissements - projets à venir	200 000.00			40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	0.00
TOTAL	200 000.00	0.00	0.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	40 000.00	

RESULTAT EFFECTIF DES ENTITES GESTIONNAIRE D'ESSMS

Tableau de détermination du résultat effectif global de l'entité	Exercice N	Exercice N-1
Résultat Comptable	18 435,02	25 527,40
Reprise du résultat antérieur N-2	30 625,64	-181 296,14
Excédent ou déficit effectif global	18 435,02	25 527,40
Dont résultat effectif sous gestion propre	18 435,02	25 527,40
Dont résultat effectif sous gestion contrôlée		

TABLEAUX EXPLICATIFS DU REPORT A NOUVEAU ET DU RESULTAT

TABLEAU EXPLICATIF DU REPORT A NOUVEAU

NATURE DU REPORT A NOUVEAU	DEBITEUR	CREDITEUR
	<i>Euros</i>	<i>Euros</i>
REPORT A NOUVEAU ACTIVITES ENCADREES AFFECTEES : - A L'EXERCICE N - AUX EXERCICES ULTERIEURS (1)		
REPORT A NOUVEAU ACTIVITES ENCADREES NON AFFECTEES (2)		
REPORT A NOUVEAU GESTION LIBRE		
SOLDE		

(1) Préciser lesquels

(2) affectation résultat N-1 en attente de confirmation

TABLEAU EXPLICATIF DU RESULTAT DE L'EXERCICE

NATURE DU RESULTAT	DEBITEUR	CREDITEUR
	<i>Euros</i>	<i>Euros</i>
RESULTAT ACTIVITES ENCADREES (3)		
RESULTAT GESTION LIBRE		
SOLDE		

(3) Reprise de résultats sur exercices antérieurs et affectation sur tableau suivant